FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon r*èglement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010*

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L´ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **NTA010**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : DELAHAYE INDUSTRIES
ZI D2A
3, avenue Antoine de Saint Exupery
44860 Saint Aignan de Grand Lieu
TEL : 02.40 32 34 00 – FAX : 02.40 32 38 48 - @ : mail@delahaye-industries.fr

1.4. Numéro d´appel d´urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme : FRANCE : ORPHILA - INRS - http://www.centres-antipoison.net .

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d´étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :

GHS07

Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

DELAHAYE Industries – ZI D2A – Av. Saint Exupery - 44860 Saint-Aignan De Grand Lieu
Tél. : 02 40 32 34 00 - Fax : 02 40 32 38 48 - contact@delahaye-industries.fr - www.delahaye-industries.fr

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange poussières-air inflammable/explosif.
Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l´Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l´article 57 du REACH :
http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table
Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	%
CAS: 497-19-8EC: 207-838-8REACH: 01-2119485498-19CARBONATE DE SODIUM	GHS07WngEye Irrit. 2, H319	50 <= x % < 100

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux :
Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.
Ne pas frotter : effet abrasif, procéder à un rinçage à l'eau claire paupières écartées.

En cas de contact avec la peau :
Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...
Laver soigneusement à l'eau claire
En cas d'ingestion : Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L´INCENDIE

Non inflammable.
Produit ininflammable

5.1. Moyens d´extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Ne pas respirer les fumées.

DELAHAYE Industries – ZI D2A – Av. Saint Exupery - 44860 Saint-Aignan De Grand Lieu
Tél. : 02 40 32 34 00 - Fax : 02 40 32 38 48 - contact@delahaye-industries.fr - www.delahaye-industries.fr

5.3. Conseils aux pompiers : Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d´urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Pour les non-secouristes Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Pour les secouristes Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l´environnement
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur) : ne pas générer de poussières.

6.4. Référence à d´autres rubriques :Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Se laver les mains après chaque utilisation.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Utiliser des gants ménage pour la manipulation + protection oculaire.
Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Equipements et procédures recommandés : Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
Eviter le contact du mélange avec les yeux.
Equipements et procédures interdits : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité et dans un endroit frais.
Emballage Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L´EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle : Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l´exposition
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

DELAHAYE Industries – ZI D2A – Av. Saint Exupery - 44860 Saint-Aignan De Grand Lieu
Tél. : 02 40 32 34 00 - Fax : 02 40 32 38 48 - contact@delahaye-industries.fr - www.delahaye-industries.fr

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage
  Eviter le contact avec les yeux.
  Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.
  Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.
  Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains
  Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
  Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
  La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.
  Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.
  Type de gants conseillés : - Latex naturel
  - PVA (Alcool polyvinylique)
  Caractéristiques recommandées : - Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps
  Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
  Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.
  Des crèmes barriéres sont recommandées lors des travaux avant manipulation.

- Protection respiratoire
  Éviter l'inhalation des poussières.
  Type de masque FFP : Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Informations générales

Etat Physique :	Poudre.
Masse volumique apparente (tassé) :	855 G/L
Masse volumique apparente (non tassé) :	750 G/L

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Non précisé.

DELAHAYE Industries – ZI D2A – Av. Saint Exupery - 44860 Saint-Aignan De Grand Lieu
Tél. : 02 40 32 34 00 - Fax : 02 40 32 38 48 - contact@delahaye-industries.fr - www.delahaye-industries.fr

Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	< 1
Hydrosolubilité :	Diluable.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

9.2. Autres informations Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité : Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter
Eviter : - la formation de poussières
- l'échauffement
- la chaleur
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles
Tenir à l'écart de/des : - matières combustibles

10.6. Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique peut dégager/former :

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

11.1.1. Substances Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ne présente pas de danger vis à vis de l'environnement lors qu'employé dans les conditions données par la fiche technique.

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances
CARBONATE DE SODIUM (CAS: 497-19-8)
Toxicité pour les poissons : CL50 300 mg/l
Espèce : Lepomis macrochirus - Durée d'exposition : 96 h

DELAHAYE Industries – ZI D2A – Av. Saint Exupery - 44860 Saint-Aignan De Grand Lieu
Tél. : 02 40 32 34 00 - Fax : 02 40 32 38 48 - contact@delahaye-industries.fr - www.delahaye-industries.fr

12.1.2. Mélanges Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances
CARBONATE DE SODIUM (CAS: 497-19-8)
Coefficient de partage octanol/eau : log Koe < 3.
Facteur de bioconcentration : BCF < 100.

12.4. Mobilité dans le sol : Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes : Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L´ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :	La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
Emballages souillés :	Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.
Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2015).

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d´environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :
Les réglementations suivantes ont été prises en compte :
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013

DELAHAYE Industries – ZI D2A – Av. Saint Exupery - 44860 Saint-Aignan De Grand Lieu
Tél. : 02 40 32 34 00 - Fax : 02 40 32 38 48 - contact@delahaye-industries.fr - www.delahaye-industries.fr

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 1297/2014

- Informations relatives à l'emballage : Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières : Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.
IMDG : International Maritime Dangerous Goods.
IATA : International Air Transport Association.
OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.
WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).
GHS07 : Point d'exclamation.
PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.
SVHC : Substance of Very High Concern.

DELAHAYE Industries – ZI D2A – Av. Saint Exupery - 44860 Saint-Aignan De Grand Lieu
Tél. : 02 40 32 34 00 - Fax : 02 40 32 38 48 - contact@delahaye-industries.fr - www.delahaye-industries.fr